



Nuisance suite a l'installation d'un extracteur de fumee

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 7 janvier 2008

Bonjour, J'habite à coté d'une discoteque. Celle-ci a installé un extracteur de fumée donnant sur la cour interieure de notre residence. Le probleme est que les fumées extraient vont directement dans les parties communes de notre immeuble (entrée d'air de notre immeuble à proximite de l'extracteur) ainsi que vers les fenêtres se trouvant juste au-dessus de cette extracteur. Je ne parle pas des nuisances sonores importante (discussion entre fumeur toute la nuit). Notre syndic n'a pas été informé de ces travaux. Quel sont les recours pour faire deplacer cette extracteur de fumée ? Apres la mise en demeure avec LPAR, quel sont les autres organismes a contacter pour faire constater le préjudice ? Merci d'avance de votre reponse

Réponse :

Récoltez un certain nombre de **témoignages**, faites éventuellement appel à un huissier de justice pour constater les dommages qui vous sont occasionnés, puis demandez à la DDASS (direction départementale des affaires sanitaires et sociales) d'intervenir. Si cette action n'a pas d'effet, déposez une plainte devant le [procureur de la République](#) ou au greffe du tribunal d'Instance.